

La Présidente

Arrêté n° 2021-372 du 27 octobre 2021

Désignation des représentants au Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie de
Seine-Saint-Denis (93)

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU le Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 relatif au Conseil départemental de la
citoyenneté et de l'autonomie

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Sont désignés, sur proposition de la Présidente, pour représenter les Autorités Organisatrices des Transports (AOT), au 4^{ème} collège commun aux formations spécialisées des personnes handicapées et des personnes âgées :

- En qualité de titulaire : **Madame Christine CERRIGONE**, *Conseillère régionale*
- En qualité de suppléant : **Monsieur Ludovic TORO**, *Conseiller régional délégué spécial*

ARTICLE 2 :

Sont désignées, pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, au 2^{ème} collège pour la formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées :

- En qualité de titulaire : **Madame Farida ADLANI**, *Vice-présidente*
- En qualité de suppléante : **Madame Murielle MARTIN**, *Conseillère régionale*

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Ile-de-France.



Valérie PÉCRESSE

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tel: 01 53 85 53 85
www.iledefrance.fr